

Angoulême (16)

Elaboration du schéma des modes actif

Maitre d'Ouvrage : Ville d'Angoulême

AMO Mobilité Durable : Vizea

Territoire :

- 42 000 habitants
- 22 km²

Durée de la mission : 12 mois

Éléments clés de la mission :

→ Diagnostic des aménagements cyclables

- Visite à vélo et relevés de terrain
- Entretiens avec les acteurs du territoire et services de la ville
- Entretiens avec les associations locales et habitants par le biais d'un atelier

→ Définition d'enjeux stratégiques

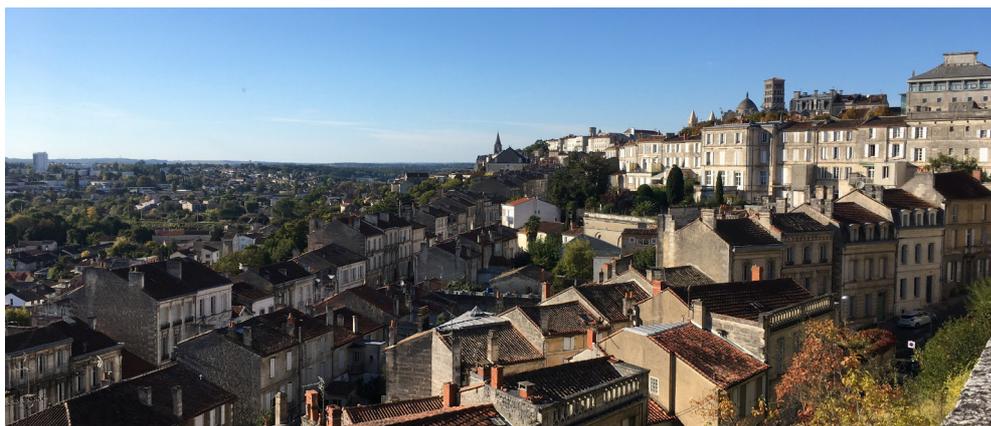
→ Elaboration de 3 scenarii

- Construction de plusieurs scenarii argumentés visant chacun une part modale de vélo et piétons.
- Co-construction des scenarii avec les services de la ville puis avec les habitants par le biais d'ateliers
- Choix d'un scénario ainsi que de 3 emplacements prioritaires qui seront l'objet d'expérimentation en partenariat avec le Cerema

→ Création d'un plan pluriannuel d'intervention

- Définition du schéma des modes actif selon le scénario retenu
- Construction de fiches opérationnelles par itinéraire, sur les zones apaisées, stationnements, éclairage, services, signalétique, concertation & animation
- Création d'un outil opérationnel indiquant les tronçons à aménager par année, leur coût et le report modal estimé

→ Focus sur les 38 établissements scolaire et leur accessibilité par les modes actifs



A Angoulême, 68% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture contre 2% à vélo et 13% à pied. Afin d'augmenter la part modale des modes actifs, la cyclabilité et marchabilité de ses espaces publics, la ville d'Angoulême a lancé en 2021 un schéma des modes actifs. Il existe à ce jour très peu d'aménagements cyclables, seuls 30 km étaient recensés 2021 et le réseau comporte de fortes discontinuités.

4 principaux enjeux ont été identifiés pour la ville d'Angoulême.

- Apaisement du plateau et des cœurs de quartier pour valoriser le cadre de vie.
- Effacement des discontinuités actuelles sur le réseau cyclable et création de nouveaux itinéraires structurants sécurisés.
- Améliorer l'accessibilité des pôles générateurs de flux et maillage fin dans tous les quartiers.
- Développer les services complémentaires et améliorer l'offre de stationnement

La mission comporte également un phase complémentaire portée sur les mobilités scolaires et l'accessibilité des 38 établissements de la ville. A la suite de cette phase, la ville d'Angoulême connaîtra en détail les habitudes de mobilité des élèves pour chaque établissement, les aménagements existants, ceux manquants. Le document comportera également les actions spécifiques à mettre en place et aménagements prioritaires pour sécuriser les déplacements des écoliers, population particulièrement vulnérable.

A terme, la ville aura en sa possession un document cadre permettant de définir un programme d'action pluriannuel et ainsi de développer l'usage du vélo et d'augmenter une part modale vélo actuellement bien en deçà de son potentiel.

